

Le Conseil national électoral s'engage à perfectionner ses structures



Image d'archive/CubaSi

Par : Carlos Serpa Maceira

La Havane, 7 juillet (RHC) – Le Conseil national électoral (CEN) fêtera son sixième anniversaire le 13 juillet. À cette occasion, il intensifie ses efforts pour identifier, sélectionner, former et encourager les autorités électorales locales, afin de renforcer ses structures, a déclaré sa présidente, Alina Balseiro Gutiérrez.

Elle a indiqué qu'en interne, le Conseil est engagé dans la mise en œuvre des 10 projections de travail de l'Organisme électoral pour 2025, approuvées lors de la réunion annuelle d'évaluation.

Elle a précisé que le Conseil travaille à l'introduction de nouveaux systèmes et services à l'échelle nationale pour automatiser les processus électoraux et administratifs, en poursuivant une transformation numérique complète, en intégrant l'application de l'intelligence artificielle et en étudiant l'utilisation des technologies de l'information dans les méthodes de vote.

Le responsable a ajouté que parmi les activités prévues, l'adaptation des bureaux de vote, la formation des bénévoles et l'échange de témoignages avec les familles électorales, où plusieurs membres de différentes générations participent au processus électoral, illustrent le caractère populaire du moment électoral au sein de la société cubaine.

Donner plus de visibilité au Conseil national électoral (CEN) et contribuer ainsi à la nécessaire sensibilisation juridique de la population à ce système et à son caractère démocratique et participatif, constitue un axe majeur de l'action de cet organisme public en 2025.

Depuis les dernières élections municipales, 2 498 procédures ont été menées à bien dans tout le pays, sur un total de plus de 2 600, pour pourvoir les postes vacants de délégués aux assemblées municipales du Pouvoir populaire. Cela représente 95,12 % du nombre total de destitutions prononcées. Toutes les démarches nécessaires ont été entreprises et les délais prévus par la loi ont été respectés.

La mission fondamentale de la CEN est d'organiser, de diriger et de superviser les élections, les consultations populaires, les plébiscites et les référendums convoqués.

Elle garantit la fiabilité, la transparence, la rapidité, la publicité, l'authenticité et l'impartialité des processus de participation démocratique, comme le prévoit l'article 211 de la Constitution.

Entre ces deux processus, les organes électoraux organisent, dirigent et supervisent les élections pour pourvoir les postes vacants à leur niveau, conformément aux articles 26 et 28, alinéa b) de la loi électorale n° 127 de 2019.

<https://www.radiohc.cu/fr/noticias/nacionales/386738-le-conseil-national-electoral-sengage-a-perfectionner-ses-structures>



Radio Habana Cuba